

Passeport des langues

Guide pour l'obtention du passeport des langues



fide 

Français en Suisse –
apprendre, enseigner, évaluer

Le passeport des langues est un document établi par le Secrétariat fide sur mandat du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM. Il atteste les compétences orales et écrites de sa ou de son titulaire dans les langues nationales suisses : français, allemand et italien. Avec le passeport des langues, vous pouvez montrer à quel point vous maîtrisez ces langues, par exemple auprès d'une autorité, pour vous inscrire à une formation continue ou postuler pour un emploi.

Ce guide illustre les différentes possibilités d'obtenir le passeport des langues : passer l'évaluation de langue fide, présenter un certificat de langue reconnu et faire examiner un dossier de validation fide.

Contenu

- 2 Le passeport des langues
- 4 Trois possibilités d'obtenir le passeport des langues
- 6 L'évaluation de langue fide
- 12 Reconnaissance de certificats de langue
- 14 Présentation d'un dossier de validation fide
- 16 Taxes

Le passeport des langues

Le passeport des langues est établi en deux formats :

- comme document A4, que vous pouvez, par exemple, joindre en copie à un dossier de candidature ;
- en format carte de crédit, que vous pouvez présenter à n'importe quel moment, par ex. au guichet d'une administration.



Sur le passeport des langues sont indiqués séparément le niveau oral (« Parler et comprendre ») et le niveau écrit (« Lire et écrire ») attestés. Les niveaux sont désignés par A1, A2, B1, B2, C1 e C2, tels qu'ils sont définis dans le Cadre européen commun de référence pour les langues CECRL, le niveau C2 étant le niveau le plus haut. Vous trouverez, à la page suivante, une brève explication sur la signification de ces niveaux. Ces explications sont également indiquées au verso du passeport des langues dans le format A4.

Les niveaux du Cadre européen commun de référence

A1 Peut communiquer de façon simple, dans son environnement personnel comme p. ex. à son domicile ou sur son lieu de travail ou encore à l'école, si son interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif. Peut se présenter ou présenter quelqu'un avec des mots simples. Peut répondre brièvement et simplement à des questions simples sur sa personne, comme p. ex. son adresse ou son lieu de travail et sa famille. Peut exprimer ses besoins, p. ex. dans son immeuble ou dans un magasin, en utilisant des expressions mémorisées.

A2 Peut comprendre des questions et des communications simples en relation avec des domaines importants, p. ex. des questions et des informations sur l'école, la formation, le travail, la santé ou le logement. Peut communiquer dans des situations simples et fréquentes dans un bureau ou dans une autre institution publique, ne demandant qu'un échange d'informations direct sur des sujets familiers. Peut décrire, avec des moyens simples, son origine, sa formation et son expérience professionnelle, et parler de faits et d'expériences personnelles.

B1 Peut comprendre les points essentiels des communications de l'école, de l'employeur, de la régie immobilière ou des autorités, quand un langage clair et standard est utilisé, et s'il s'agit de choses familières. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées au quotidien comme p. ex. à son domicile ou sur le lieu de travail ou encore dans des espaces publics. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers ou dans ses domaines d'intérêt, et raconter des expériences personnelles. Peut exposer ses opinions, ses objectifs, ses espoirs et ses souhaits, les motiver brièvement ou les expliquer.

B2 Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

C1 Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.

C2 Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.



Trois possibilités d'obtenir le passeport des langues

Vous avez trois possibilités d'obtenir le passeport des langues :

1. en passant **l'évaluation de langue fide** auprès d'un centre d'évaluation accrédité fide ;
2. en présentant un **certificat de langue reconnu** ;
3. en faisant **examiner un dossier de validation fide** auprès d'un centre de validation fide.

L'évaluation de langue fide

L'évaluation de langue fide est un test qui permet d'attester ses compétences dans les langues nationales suisses : français, allemand et italien. Les caractéristiques particulières de l'évaluation de langue fide sont les suivantes :

- Les tâches du test se rapportent à des situations que vous pouvez aussi rencontrer dans la vie de tous les jours, par ex. comprendre une circulaire de la régie immobilière ou une lettre des autorités, parler avec l'employé au guichet ou avec l'enseignante de votre enfant ou remplir un formulaire.
- Les compétences orales et écrites sont évaluées séparément. Les personnes qui ne savent pas lire et écrire, ou seulement très peu, peuvent aussi participer à la partie « Parler et comprendre ».
- A l'évaluation de langue fide, le résultat ne s'exprime pas par « réussi » ou « non réussi », mais vous recevez l'indication du niveau A1, A2 ou B1 que vous avez atteint selon vos capacités.

L'évaluation de langue fide ne couvre que les niveaux A1 à B1. Si vous souhaitez attester des compétences linguistiques d'un niveau plus avancé, nous vous recommandons de choisir la voie du dossier de validation fide.

Vous pouvez passer l'évaluation de langue fide auprès des centres d'évaluation accrédités. Vous recevrez ensuite le passeport des langues avec l'indication du niveau que vous avez atteint à l'oral et à l'écrit.

Vous en saurez plus sur l'évaluation de langue fide aux pages 6 à 11 de ce guide.

Certificats de langue reconnus

Si vous avez déjà passé un test de langue en Suisse ou à l'étranger, vous pouvez présenter au Secrétariat fide votre certificat pour autant qu'il figure sur la **liste des certificats de langue reconnus** pour l'acquisition du passeport des

langues. Vous obtenez alors le passeport des langues qui indique le niveau attesté à l'oral et à l'écrit.

Vous en saurez plus sur la reconnaissance des certificats de langue aux pages 12 et 13 de ce guide.



Présentation d'un dossier de validation fide

Si vous avez appris le français dans un cours de langue ou de manière informelle au travail ou dans la vie quotidienne, et que vous mettez aussi en pratique vos compétences dans votre vie privée ou sociale, ou sur votre lieu de travail, vous pouvez constituer un dossier de validation fide et le présenter pour le soumettre à une vérification auprès d'un centre de validation accrédité. Le dossier de validation fide est examiné par des expertes et experts de validation formé-e-s à cet effet et vos compétences orales sont évaluées lors d'un entretien de vérification.

A la fin de la procédure de validation, vous recevrez un passeport des langues qui atteste les compétences orales et écrites démontrées dans le dossier de validation fide et lors de l'entretien de vérification.

Cette procédure se prête particulièrement bien aux personnes qui disposent de bonnes connaissances du français (niveau B1 ou supérieur). Vous en saurez plus à ce propos aux pages 14 à 15 de ce guide.

L'évaluation de langue fide

L'évaluation de langue fide est un test qui a été développé spécialement pour la situation des migrantes et migrants en Suisse. Les tâches du test se rapportent à la vie quotidienne en Suisse. Vous pouvez y montrer la manière dont vous maîtrisez différentes situations dans lesquelles vous devez communiquer en français, ou des situations où vous devez lire ou écrire quelque chose, p. ex. remplir un formulaire ou répondre à un e-mail.

Une fois l'évaluation de langue fide passée, vous recevrez le passeport des langues qui atteste séparément le niveau atteint (A1, A2 ou B1) dans les compétences orales et écrites. Il est possible de participer uniquement à la partie orale ou uniquement à la partie écrite de l'évaluation de langue fide.

Dans le cas où vos connaissances linguistiques seraient supérieures au niveau B1, nous vous recommandons de suivre la procédure pour le dossier de validation fide (cf. pages 14 à 15).

Inscription à l'évaluation de langue fide

L'évaluation de langue fide se déroule dans les centres d'évaluation accrédités à des dates fixées dans toutes les régions linguistiques de Suisse. Vous trouverez les dates courantes sur le site Internet www.fide-info.ch ou en vous informant auprès d'un centre d'évaluation fide.

Vous pouvez vous inscrire auprès d'un centre d'évaluation fide. Au moment de l'inscription, vous recevrez aussi des informations détaillées sur les délais, les frais et sur toutes les conditions de participation.

« Parler et comprendre »

La partie orale de l'évaluation de langue fide commence par un bref **entretien d'introduction** (environ 10 minutes) avec deux interlocutrices ou interlocuteurs fide. Cet entretien sert à déterminer où se situent, plus ou moins, vos compétences linguistiques. Sur la base de cette première appréciation, on vous proposera des tâches plus faciles ou plus difficiles dans les deux parties de l'évaluation.

La partie « **Parler** » commence par une tâche où vous devez montrer comment vous vous exprimez oralement en français, par exemple, comment vous réagissez dans certaines situations.



Il peut s'agir – à un niveau plus avancé – de simuler une conversation téléphonique, par exemple pour fixer un rendez-vous avec une conseillère en assurances, car vous aimeriez changer de caisse maladie.



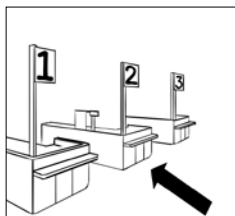
Après l'entretien vient la partie « **Comprendre** ». Vous écoutez de brefs textes audio et répondez oralement à des questions avec l'aide d'images. Il s'agit toujours de situations que vous rencontrez dans votre quotidien en Suisse. Un exemple:

Un client a acheté une lampe dans un magasin de bricolage. Le vendeur lui donne les informations suivantes :

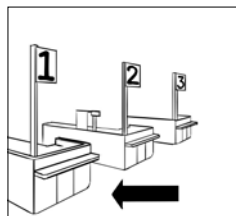
« Pour payer, merci d'aller à la caisse deux. Nous avons malheureusement un problème technique à la caisse un, et elle ne peut pas prendre de paiement. La caisse trois est fermée pour le moment. »

Afin de répondre à la question « Où pouvez-vous payer? », vous avez le choix entre les 3 images suivantes :

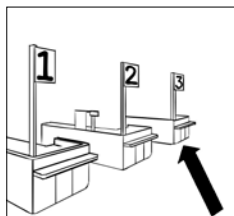
a)



b)



c)



Vous débutez avec des tâches de production et de compréhension de textes orales simples, puis les tâches deviennent toujours plus difficiles.

L'entretien d'introduction et la partie orale de l'évaluation de langue fide durent en tout environ 45 minutes.

« Lire et écrire »

Vous passez à la partie « Lire et écrire » après la partie « Parler et comprendre ». Normalement, vous n'accomplissez pas cette partie seul/e mais avec d'autres participantes et participants de l'évaluation de langue fide. Cette partie peut éventuellement avoir lieu un autre jour.

Au début de cette partie, la surveillante ou le surveillant vous explique comment se présentent les tâches et comment vous devez noter vos réponses dans les fascicules. Selon le niveau de vos compétences linguistiques, vous recevrez, ici aussi, des tâches plutôt faciles ou plutôt difficiles.

Les tâches de la partie « Lire » concernent des textes courts de la vie quotidienne, dans lesquels vous devez comprendre différentes informations. On vous donne le plus souvent trois réponses différentes pour chaque question et vous devez trouver laquelle est la bonne. Vous devez par exemple lire une annonce immobilière et répondre à des questions :

Appartement de 3,5 pièces, lumineux, avec balcon

Nous louons au 1er juillet ce bel appartement de 3,5 pièces à 1680 Romont pour CHF 1'450.- /mois, charges incl. L'appartement est très central, tout près des magasins, jardin d'enfants, école primaire et arrêt de bus. Description :

- Surface habitable 72 m²
- ...

Tâche

Quelle solution (a, b ou c) est la bonne ?

Indiquez votre réponse dans la case de droite.

1. Où est situé l'appartement ?

- a) A Morens
b) A Fribourg
c) A Romont

- a)
b)
c)

On peut également vous donner des affirmations et vous devez décider si elles sont vraies ou fausses par rapport au texte. Par exemple :

Ces informations sont-elles correctes ?
Indiquez votre réponse (« oui » ou « non ») dans la colonne de droite.

	oui	non
2. Les charges sont incluses dans le loyer.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Les magasins sont loin.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. ...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Dans les tâches de la partie « **Ecrire** » les plus simples, il s'agit de remplir un formulaire.

Demande appartement à louer
 Numéro d'annonce : 106869348
 Appartement de 3,5 pièces au 2e étage, 1680 Romont
 Loyer : CHF 1'450, charges incl.

Vos données personnelles :

Nom et prénom
 Rue et n°
 NPA et localité :
 Date de naissance :
 Signature :

Dans les tâches plus difficiles, vous devez écrire un texte court. Vous devez vous projeter dans une situation et ensuite exécuter cette tâche, par exemple:

Situation

Votre fils est rentré à la maison avec son bulletin scolaire. Vous avez quelques questions sur ses notes. Vous aimeriez en parler avec l'enseignante, Madame Behrami.

Tâche

Ecrivez un e-mail. Ecrivez :

- *qui vous êtes ;*
- *pourquoi vous voulez parler à Madame Behrami ;*
- *à quel moment vous êtes disponible pour un entretien ;*
- *comment Madame Behrami peut vous joindre.*

Terminez votre e-mail avec une formule de salutation.

To: **tonia.behrami@gmx.com**

Copy:

Subject: **Le bulletin de mon fils**

From: **Maria Velazquez**

Chère Madame Behrami

Hier, mon fils a reçu son bulletin scolaire.

...

La partie « Lire et écrire » dure 60 minutes.

Evaluation des résultats

Les deux interlocutrices et interlocuteurs fide évaluent les prestations orales de la partie « Parler et comprendre ». Ces personnes ont été formées expressément à cette fonction. Les autres parties de l'évaluation de langue fide sont évaluées de manière centralisée au Secrétariat fide. Cela garantit une équité et les mêmes critères d'évaluation pour toutes les participantes et tous les participants.

Etablissement du passeport des langues

Vous recevrez le passeport des langues avec vos résultats du centre d'évaluation fide dans lequel vous avez passé votre évaluation de langue fide. Les niveaux atteints – A1, A2, ou B1 – sont indiqués sur le passeport des langues séparément pour les parties « Parler et comprendre » et « Lire et écrire ». Dans le cas où vous n'auriez pas atteint le niveau A1 dans les deux parties, vous recevrez une notification écrite des résultats.

Vous pouvez passer l'évaluation de langue fide plusieurs fois. Si vous pensez avoir progressé dans la langue, vous pouvez vous inscrire à nouveau. Vous devrez toutefois à nouveau vous acquitter de la taxe de participation. Vous recevrez ensuite un nouveau passeport des langues. Si les résultats obtenus montrent un niveau à l'oral et/ou à l'écrit supérieur à la précédente évaluation, cette nouvelle indication figurera sur votre passeport des langues.

Reconnaissance des certificats de langue

L'**évaluation de langue fide** vérifie de manière très spécifique comment vous maîtrisez des situations importantes dans la vie quotidienne en Suisse. Dans ce cadre, seuls les niveaux A1, A2 et B1 peuvent être attestés.

Peut-être avez-vous déjà passé un autre examen à l'un de ces niveaux ou à un niveau supérieur, et pouvez présenter le certificat correspondant ? Si c'est le cas, vous pouvez obtenir le passeport des langues en envoyant au Secrétariat fide votre certificat, pour autant qu'il figure sur la liste des certificats de langue reconnus.

La liste des certificats de langue reconnus

Les examens de langue qui se déroulent conformément à des critères de qualité sont reconnus pour l'obtention du passeport des langues. Cela signifie que les certificats ou les diplômes de langue délivrés par les institutions reconnues sont acceptés pour l'établissement du passeport des langues.

Vous pouvez trouver la liste des certificats de langue reconnus sur le site www.fide-info.ch. Cette liste est complétée périodiquement.

Obtention du passeport des langues

Si vous possédez un certificat ou un diplôme qui figure sur la liste des certificats de langue reconnus, vous pouvez procéder comme suit :

- vous téléchargez le **formulaire de demande** sur le site www.fide-info.ch;
- vous faites une **photocopie** de votre certificat de langue (recto verso) ou vous scannez le document ;
- vous remplissez le formulaire de demande et l'envoyez avec la copie du certificat de langue au secteur « Evaluation de langue fide et passeport des langues » du Secrétariat fide par courrier postal ou électronique ;
- vous recevez une notification indiquant que votre demande est bien arrivée ainsi que la facture des frais ;
- après avoir réglé la facture de la taxe, vous recevez le passeport des langues par la poste.

Certificats non reconnus

En règle générale, les documents tels qu'une attestation de participation à un cours de langue ou un certificat interne à une école ne sont pas reconnus. Ces documents peuvent toutefois s'avérer importants si vous décidez de présenter un dossier de validation fide (cf. pages 14 à 15).

La liste des certificats de langue reconnus pour l'acquisition du passeport des langues est régulièrement complétée – il se peut que l'institution qui vous a délivré votre certificat se trouve en cours de procédure de reconnaissance ou qu'une demande de reconnaissance soit en préparation. Pour des renseignements concernant les autres certificats de langue ou diplômes, vous pouvez contacter le secteur « Evaluation de langue fide et passeport des langues » du Secrétariat fide.



Présentation d'un dossier de validation fide

Vous avez fréquenté des cours de français et utilisez le français dans la vie de tous les jours ou dans votre travail. Peut-être avez-vous aussi déjà passé un examen et, depuis, amélioré vos connaissances. Vous avez des certificats de travail, titres de formation ou autres documents permettant de prouver que vous utilisez le français avec succès.

Dans ce cas, vous pouvez obtenir le passeport des langues en constituant un dossier de validation fide et en le faisant examiner.

Informations et conseils

Les dossiers de validation fide sont évalués auprès de centres de validation accrédités. Ceux-ci vous fournissent aussi des informations plus précises sur la procédure et des conseils sur la manière de préparer votre dossier de validation fide. Vous trouverez une liste des adresses des centres de validation accrédités sur la page web www.fide-info.ch. Vous pouvez ensuite convenir d'un rendez-vous d'information et de conseil auprès du centre de validation fide proche de votre domicile.

Vous apportez à l'entretien tous les documents qui peuvent prouver que vous communiquez en français dans la vie de tous les jours ou dans votre travail. Une experte ou un expert de validation fide regarde avec vous la documentation que vous avez apportée et vous donne des recommandations ou des suggestions pour la préparation de votre dossier de validation fide et des informations sur la suite de la procédure. Lors de l'entretien conseil, vous recevez également des modèles utiles pour préparer votre dossier de validation fide.

Le premier entretien d'information est compris dans les frais de procédure.

Constitution du dossier de validation fide

Après l'entretien, vous classez vos justificatifs dans le dossier de validation fide. Vous écrivez un bref commentaire sur chaque document et complétez votre dossier de validation fide avec votre curriculum vitae actuel et éventuellement d'autres documents. Vous confirmez que vous avez élaboré personnellement le dossier de validation fide et que toutes les pièces justificatives sont véridiques.

Quand votre dossier de validation fide est complet, vous le faites parvenir au centre de validation fide.

Vérification du dossier de validation fide

Votre dossier de validation fide est évalué par deux expertes ou experts de validation qualifié-e-s. En se basant sur la documentation, ils/elles décident quel niveau de langue est attesté.

Si le dossier de validation fide ne permet pas d'évaluer en toute certitude vos compétences linguistiques écrites, vous pourriez être prié/e de rédiger un texte sur place, préalablement à l'entretien de vérification.

Entretien de vérification

Après avoir examiné votre dossier de validation fide, les expertes ou experts de validation vous invitent à un nouvel entretien. Il s'agit cette fois de préciser certains détails des documents du dossier de validation fide et de permettre aux expertes ou experts de vérifier le niveau de vos compétences orales en français.

Les évaluations de vos compétences orales et écrites par les expertes ou experts de validation sont ensuite envoyées au Secrétariat fide.

Etablissement du passeport des langues

Vous recevez directement du Secrétariat fide le passeport des langues avec les niveaux des compétences orales et écrites que vous avez démontrées dans votre dossier de validation fide et lors de l'entretien de vérification.

Si, dans une période successive, vous pensez avoir amélioré nettement vos compétences linguistiques, vous pouvez remanier et compléter votre dossier de validation fide, et le présenter pour un nouvel examen. La procédure de validation est la même et vous devez à nouveau payer les frais y relatifs. Vous recevrez ensuite un nouveau passeport des langues. Si les compétences démontrées montrent un niveau à l'oral et/ou à l'écrit supérieur à la précédente validation, celui-ci figurera sur le nouveau passeport des langues.

Frais

Evaluation de langue fide

La taxe de participation à l'évaluation de langue fide est établie par chaque centre d'évaluation fide, en respectant le maximum défini par le secteur « Evaluation de langue fide et passeport des langues » du Secrétariat fide :

Taxe de participation aux deux parties	max. CHF 250.–
Taxe de participation à « Parler et comprendre »	max. CHF 170.–
Taxe de participation à « Lire et écrire »	max. CHF 120.–

Les centres d'évaluation fide définissent le montant des frais d'annulation pour les participantes et participants qui annulent leur inscription plus de deux semaines avant la date de l'évaluation.

Frais d'annulation	max. CHF 20.–
--------------------	---------------

Lorsqu'une participante ou un participant annule son inscription dans les deux semaines avant la date de l'évaluation sans motif valable, ne se présente pas à la date fixée ou se présente trop tard, elle ou il doit payer le montant des frais en cas d'absence non motivée.

Frais en cas d'absence non motivée	max. CHF 88.–
------------------------------------	---------------

Certificats de langue reconnus

Si vous présentez un certificat reconnu, un montant pour les frais d'établissement du passeport des langues vous est facturé.

Frais d'établissement du passeport des langues	CHF 10.–
--	----------

Présentation d'un dossier de validation fide

Le montant de la taxe de validation d'un dossier de validation fide est déterminé par les centres de validation fide, avec le prix maximal suivant :

Taxe de validation max. CHF 250.–

La taxe de validation comprend le premier entretien conseil, l'entretien de vérification et l'établissement du passeport des langues.



Editeur

Secrétariat fide, Berne

Illustrations

Tatort, Berne

Design et réalisation

medialink, Zurich